

DÉCISION

Objet : Construction de vestiaires - Plaine des sports de La Jonquière - réactualisation du plan de financement

LE MAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2122-22,

Vu la délibération 2020/028 en date du 27 juillet 2020 relative à la délégation de missions du Conseil Municipal au Maire ;

Vu la délibération 2025/107 en date du 11 décembre 2025 exposant la demande d'aides financières dans le cadre du projet de création de vestiaires à la Plaine des Sports de la Jonquière ;

Vu la réglementation en vigueur, et notamment à l'entrée en application de la réglementation environnementale RE2020 pour les constructions neuves (le projet a fait l'objet d'une réévaluation technique et financière) ;

Considérant que cette réglementation impose des exigences renforcées en matière de performance énergétique, de limitation de l'empreinte carbone des bâtiments et de qualité environnementale des matériaux utilisés ;

Considérant que l'intégration de ces nouvelles prescriptions réglementaires a entraîné une révision du coût prévisionnel de l'opération ;

Considérant qu'il apparaît nécessaire de réactualiser le plan de financement initialement prévu, afin de tenir compte de ces évolutions réglementaires tout en garantissant la conformité du projet aux normes en vigueur ;

Considérant que cette réactualisation n'altère ni l'objet ni l'intérêt général du projet, qui demeure essentiel pour l'amélioration des conditions d'accueil des usagers et le développement des activités sportives sur le site de la Plaine des Sports de la Jonquière.

Considérant que la commune maintient sa volonté de mobiliser l'ensemble des financements publics disponibles afin de limiter la part d'autofinancement communal.

Considérant que l'estimatif prévisionnel et plan de financement création d'un vestiaire - Plaine des Sports de la Jonquière est le suivant :

ESTIMATIF PREVISIONNEL ET PLAN DE FINANCEMENT CREATION D'UN VESTIAIRE - PLAINE DES SPORTS DE LA JONQUIERE				
Dépenses subventionnables		Recettes		
Désignation	Montant HT prévisionnel	Financeurs	Montant sollicité HT	Taux
Travaux	100 000	DETR	45 000	45%
		Conseil Départemental	15 000	15%
		Fonds d'Aide au Football Amateur	20 000	20%
		Total Subventions	80 000	80%
		Autofinancement	20 000	20%
Total Général	100 000	Total Général	100 000	100%



Envoyé en préfecture le 05/03/2026

Reçu en préfecture le 05/03/2026

Publié le

ID : 081-218101053-20260303-2026_007D-AU



DÉCIDE

ARTICLE 1er : De valider la réactualisation du plan de financement de la construction de vestiaires de la Plaine des Sports de la Jonquièrre ci-après ;

ESTIMATIF PREVISIONNEL ET PLAN DE FINANCEMENT CREATION D'UN VESTIAIRE - PLAINE DES SPORTS DE LA JONQUIERRE				
Dépenses subventionnables		Recettes		
Désignation	Montant HT previsionnel	Financeurs	Montant sollicité HT	Taux
Travaux	100 000	DETR	45 000	45%
		Conseil Départemental	15 000	15%
		Fonds d'Aide au Football Amateur	20 000	20%
		Total Subventions	80 000	80%
		Autofinancement	20 000	20%
Total Général	100 000	Total Général	100 000	100%

ARTICLE 2 : D'introduire les demandes de financement afférentes auprès des partenaires ;

ARTICLE 3 : « La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse - sis 68, rue Raymond IV BP 7007 - 31068 Toulouse Cédex 07 - dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.

Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> » ;

ARTICLE 4 : Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil Municipal conformément aux dispositions du dernier alinéas de l'article L 2122-23 de Code Général du Code Général des collectivités territoriales.

Déposée en Préfecture le :

05 MARS 2026

Fait à Graulhet, le

03 MARS 2026

Le Maire, Blaise AZNAR

Publiée le :



Graulhet, LA RÉUSSITE DANS LA PEAU

MAIRIE DE GRAULHET - REPUBLIQUE FRANCAISE - ARRONDISSEMENT DE CASTRES
BP 169 - 81304 GRAULHET - TEL : 05 63 42 85 50 - mairie@mairie-graulhet.fr - www.ville-graulhet.fr